

La gestion des pêcheries mixtes représente un défi particulier...

...dans la mesure où elles comportent de nombreuses espèces différentes qui sont souvent capturées en même temps. Ceci s'explique principalement par les caractéristiques de l'écosystème et des réseaux alimentaires et par le type d'équipement ou de la stratégie de pêche utilisée.

Premièrement, l'équipement de pêche utilisé dans les pêcheries mixtes - comme les filets - ne permet pas de capturer une seule espèce de poisson à la fois (il n'est donc pas vraiment sélectif). Cela signifie que les pêcheurs capturent accidentellement des espèces qu'ils ne peuvent débarquer (parce qu'ils n'ont pas de quotas) ni vendre (parce qu'il n'y a pas de marché). Ceci donne lieu à des « rejets » (pratique consistant à rejeter des poissons morts ou mourants ou d'autres espèces animales à la mer), entraînant des pertes de profits et la détérioration de l'écosystème. Dans la nature, tous les poissons sont en concurrence, tant pour les ressources que pour l'espace. Ils dépendent et interagissent donc inévitablement l'un avec l'autre.

Tous ces facteurs rendent la gestion des pêcheries mixtes difficile et la notion de Rendement Maximal Durable (RMD) complique encore les choses. Le RMD (la productivité maximale qui peut être atteinte indéfiniment) part du principe que tout est en équilibre en permanence, que chaque espèce est pêchée séparément et qu'il n'y a pas d'interactions entre espèces. Par conséquent, toutes les espèces ne peuvent atteindre le RMD en même temps – y compris dans les pêcheries mixtes. Aujourd'hui, la plupart des stocks halieutiques sont cependant gérés individuellement, sans que soit pris en compte les interactions entre espèces. Cette gestion tient uniquement compte de l'espèce visée et ne se préoccupe pas des effets de cette pêche sur les autres espèces capturées, entraînant ainsi la surpêche de certaines espèces dans les pêcheries mixtes.

Comment atteindre le RMD dans les pêcheries mixtes?

La réponse est simple : Nous devons nous assurer que les niveaux de biomasse soient **au dessus** du RMD pour tous les stocks halieutiques pêchés. Dans les pêcheries mixtes, plusieurs stocks *peuvent* être **au dessus** des niveaux de RMD en même temps, ce qui donne lieu à des changements naturels imprévus dans les populations de poissons (*par exemple*, il pourrait y avoir plus de prédateurs qui les mangent). Il est également important de rétablir et de maintenir les stocks **au dessus** des niveaux de RMD si nous voulons appliquer le principe de précaution, qui permet de prendre en compte un degré d'incertitude et des changements dans l'environnement (voyez notre note « le RMD expliqué »). **Dans les pêcheries mixtes, le rétablissement des stocks les plus appauvris (au dessus des niveaux de RMD) devrait toujours être une priorité, même si les niveaux de pêche sont inférieurs aux niveaux atteints précédemment.**

Faire en sorte que dans les pêcheries mixtes, les stocks halieutiques soient **au dessus** du RMD est possible, et c'est déjà un objectif auquel l'UE travaille. Quand les données sont insuffisantes ou qu'elles manquent, ou quand les modèles ne peuvent traiter les données qui sont disponibles, il est possible d'utiliser des « proxys », qui sont de simples substituts. Les « proxys » existent déjà pour le RMD et le droit de l'UE exige déjà leur utilisation (voyez la proposition ci-dessous). Des lors, **il est possible d'atteindre le RMD pour certaines dates déterminées – comme 2015 – même si nous ne disposons pas de toutes les informations requises, car nous disposons de proxys comme substituts.**

Que faut-il faire avant tout?

En ce qui concerne la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP), les dispositions les plus importantes relatives aux pêcheries mixtes sont les **Articles 9(3) et 10(1)**. Nous devons, au minimum, garder le texte tel que proposé par la Commission. Bien reformer ces articles pourrait mettre fin à la surpêche dans les pêcheries mixtes.

Les stocks à quotas limitant constituent-ils un problème pour l'approche RMD?

Les problèmes associés aux stocks à quotas limitant (ou « *choke species* » en anglais) sont parfois invoqués comme argument pour refuser l'application de l'approche RMD dans toutes les pêcheries, et plus particulièrement dans les pêcheries mixtes. **Cependant, les problèmes liés aux stocks à quotas limitant n'ont rien à voir avec l'atteinte ou non du RMD. Voici pourquoi :** Quand il existe des quotas spécifiques pour chaque stock, il est possible qu'un pêcheur épuise son quota pour un stock mais pas pour les autres. Bien évidemment, il continuera de pêcher jusqu' à l'épuisement de tous ses quotas, ce qui signifie qu'il devra soit éviter les stocks pour lesquelles il ne dispose plus de quotas (difficile en pratique) ou qu'il devra rejeter toutes les prises de l'espèce concernée (car il serait sinon illégal de les débarquer). D'habitude, le rejet de certaines espèces entraîne tout de même leur mort. Ceci entraîne la surpêche accidentelle de l'espèce en question. Souvent, l'espèce concernée sera celle qui est la plus appauvrie ou la plus vulnérable à la surpêche. Afin d'éviter la surpêche de ce stock, les gestionnaires de pêcheries exigent souvent des pêcheurs de cesser toute activité dès que les quotas de cette espèce sont épuisés. C'est ce que nous appelons les stocks à quotas limitant. Gérer les pêcheries mixtes sur base des stocks à quotas limitant est conçu pour éviter la surpêche de toute espèce dans les pêcheries mixtes. Cette approche présente quelques inconvénients de type socio-économiques et écologiques, mais d'autres techniques de gestion sont possibles (voyez ci-dessous).

Ce qu'il faut retenir c'est que l'effet des stocks à quotas limitant n'est pas dû à la fixation de quotas sur base du RMD mais de la manière dont nous gérons notre pêche. Il s'agit de deux concepts différents. La réforme de la PCP peut et doit déterminer la **stratégie globale** de gestion des pêcheries afin que nous puissions conserver nos stocks halieutiques (c'est l'approche RMD), mais elle n'impose pas (et ne doit pas imposer) l'approche des stocks à quotas limitant.

Nous devons écouter la science

La réussite ou l'échec de la réforme actuelle des pêcheries dans l'UE dépendra de la manière dont les niveaux de pêche durable seront établis et mis en œuvre. La science jouera un rôle capital : Si les niveaux de pêche durable ne sont pas établis scientifiquement sur base du RMD ou si les avis scientifiques relatifs aux niveaux de pêche durable ne sont pas suivis, la réforme échouera. Nous pensons aux cas où le Conseil décide de ne pas réduire les taux de capture aux niveaux recommandés par les scientifiques, notamment pendant les traditionnelles négociations politiques du Conseil qui ont lieu chaque année au sujet des quotas de pêche.

A titre d'exemple, le plan multiannuel de l'UE pour le cabillaud de l'Atlantique Nord n'autorise pas de changement de plus de 20% par an dans les taux de capture, alors que les scientifiques recommandaient des réductions de plus de 20%-69% l'année dernière. Résultat : le cabillaud de l'Atlantique Nord est toujours surpêché et en dessous des limites de sécurité.

Si nous voulons sauver l'industrie de la pêche européenne et garantir l'approvisionnement en poisson à l'avenir, il est indispensable de se tourner vers la science. Nous ne pouvons tolérer ni l'augmentation ou le dépassement des taux de capture recommandés par les scientifiques, ni les exceptions faites pour la diminution des taux de capture. Si suivre les recommandations des scientifiques engendre des

craintes quant aux conséquences socio-économiques de ces avis, il faut se concentrer sur la résolution de ces craintes par d'autres moyens.

Quand devons nous agir ?

La meilleure manière de réduire les effets négatifs sur les espèces vulnérables dans les pêcheries mixtes est de favoriser le développement d'équipements de pêche plus sélectifs. Les pêcheurs seront alors mieux à même de contrôler ce qu'ils capturent. En outre, la proposition de réforme de la PCP offre une certaine flexibilité aux Etats membre dans la gestion de leurs pêcheries, notamment au moyen des quotas transférables, de quotas de prises accessoires ou d'une gestion de l'effort de pêche (à savoir le temps passé en mer ou l'intensité de la pêche). Ceci pourrait être utile en pêcheries mixtes car les pêcheurs pourraient alors utiliser des quotas ou des jours en mer supplémentaires quand ils auront épuisé tous leurs quotas ou jours en mer pour un stock déterminé, leur permettant ainsi de continuer à pêcher. En fin de compte, il nous faut un régime plus adapté, basé sur une gestion écosystémique et globale des captures, tel que le Système de Crédits de Pêche, qui aborde de nombreux problèmes liés à la gestion actuelle des pêcheries, y compris le problème de la gestion des pêcheries mixtes sans l'approche des stocks à quotas limitant.

Contact

Sandy Luk

Senior Lawyer

Biodiversity Programme

t +44 (0) 207 749 5977

sluk@clientearth.org

Melissa Pritchard

Marine Science & Policy Adviser

Biodiversity Programme

t. +44 (0) 203 030 5950

mpritchard@clientearth.org

Susie Wilks

Lawyer

Biodiversity Programme

t +32 (0) 280 84322

swilks@clientearth.org